

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

23 janvier 2017

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 8

N° 1333/2017

Objet :

2^{ème} phase –

AMENAGEMENT
ACCES PMR EGLISE
COMMUNNALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Absent et excusé, Monsieur : GIOVANNI Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le projet n° 2 : Aménagement et création d'un accès PMR pour l'église communale, entrant dans la 2^{ème} phase d'un projet débuté et commandé en 2016 et dont le coût prévisionnel s'élève à 15 886 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-après,

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit 15 886 € x 80% x 40% = **5 084 €**
- l'attribution d'une subvention auprès de la Région Grand Est soit 15 886€ x 80 % x 15 % = **1 906 €**

d'inscrire le solde au budget communal 2017.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération HT	15 886€
Subvention demandée à la Région Grand Est : 15 886 € x 80% x 15%	1 906€
Subvention demandée à l'état au titre de la DETR : 15 886 € x 80% x 40%	5 084€
Solde sur fonds propres section	
Investissement du Budget communal :	8 896€

La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 31 janvier 2017.

Par délégation,
La 1^{ère} adjointe, M. MENISSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170130-1333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017